

## **Budget : note de présentation brève et synthétique du compte administratif 2022**

Commune de Grézels

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.

### **I. Le cadre général du compte administratif**

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2022. Il est un document de synthèse qui comprend les prévisions ou autorisations de dépenses et de recettes se rapportant à chaque chapitre et à chaque article du budget, les réalisations constituées par le total des émissions de mandats de dépenses et de titres de recettes correspondant à chaque article du budget, les résultats comptables de l'exercice.

Il est présenté par le maire. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 30 juin de l'année qui suit la clôture de l'exercice, et transmis au représentant de l'Etat dans un délai de 15 jours après le délai limite fixé pour son approbation.

Le budget primitif 2022 a été voté le 5 avril 2022 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Le compte administratif 2022 a été voté le 13 février 2023 par le conseil municipal.

Ce budget a été réalisé sur les bases des projets d'investissements envisagés pour la commune. Il, a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants,
- des possibilités de financement et des demandes de subventions à prévoir
- de conserver un équilibre financier en tenant compte des recettes de fonctionnement
- de contenir la dette en n'ayant pas recours à l'emprunt

Le budget est structuré en deux sections : fonctionnement, pour la gestion des affaires courantes, et investissement, qui a vocation à préparer l'avenir.

### **II. La section de fonctionnement**

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. Il regroupe l'ensemble des dépenses et recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des services rendus (location de salles et de logements, concessions cimetières...), des impôts locaux et des dotations versées par l'Etat (Dotation Globale de Fonctionnement DGF et dotation de Solidarité Rurale notamment).

Les recettes de fonctionnement 2022 représentent 216 692.59 Euros pour une prévision de 184 916.00 Euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées des salaires du personnel municipal, les indemnités des élus, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées (maintenance et

location de matériel...), les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Elles représentent 202 387.64 Euros en 2022 pour une prévision de 308 978.01 Euros.

Au final, l'écart entre le total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement est de 14 304.95 Euros, en excédent.

#### Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

| <b>DEPENSES</b>                      | <b>2022</b>       | <b>RECETTES</b>                  | <b>2022</b>       |
|--------------------------------------|-------------------|----------------------------------|-------------------|
| Charges à caractère général          | 83 778.80         | Atténuation de charges           | 741.45            |
| Charges de personnel                 | 45 594.95         | Produits des services            | 1 616.00          |
| Atténuations de produits             | 35 740.41         | Impôts et taxes                  | 143 360.46        |
| Autres charges gestion courante      | 35 009.68         | Dotations et participations      | 60 482.99         |
|                                      |                   | Autres produits gestion courante | 9 489.81          |
| <b>TOTAL GESTION COURANTE</b>        | <b>200 123.84</b> | <b>TOTAL GESTION COURANTE</b>    | <b>215 690.71</b> |
| Charges Financières                  | 199.61            | Produit Financier                | 1.88              |
| Charges exceptionnelles              | 179.19            |                                  |                   |
| Dépenses imprévues                   | 0.00              | Produits exceptionnels           | 1 000.00          |
| virement à la section investissement |                   |                                  |                   |
| opération d'ordre entre sections     | 1 885.00          |                                  |                   |
| <b>TOTAL DEPENSES FONCT</b>          | <b>202 387.64</b> | <b>TOTAL RECETTES</b>            | <b>216 692.59</b> |

Le produit fiscal était de 104 266 € en 2020, de 110 894.00 € en 2021 et de 115 107.00 en 2022. (Impôts directs locaux).

Les taux sont restés les mêmes qu'en 2020 et 2021, à savoir :

- taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.62 %
- taxe foncière sur les propriétés non bâties : 121.46 %

Les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales du fait de sa suppression progressive, mais perçoivent à la place la part de la taxe sur le foncier bâti qui revenait au département, minorée d'une contribution liée à l'effet du coefficient correcteur.

Les dotations de l'Etat pour l'année 2022 se sont élevées à 54 451.00 Euros.

### III. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit en cours de création.

- en recettes : il en existe deux types : les recettes dites patrimoniales telles que la taxe d'aménagement (en lien avec les permis de construire) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

Projets réalisés ou commencés en 2022 :

Aménagements place Fraternité

Voirie Combe de Pech Estève

Etude tableau adoration des bergers

Adressage : signalétique

Etude traversée du village

Cloison et portes salle des fêtes

Achat chambre froide salle des fêtes

Achat auto-laveuse

### Vue d'ensemble de la section d'investissement

|      | DEPENSES                                       | 2021              |       | RECETTES                 | 2021              |
|------|--|-------------------|-------|--------------------------|-------------------|
|      | OPERATIONS                                     |                   |       |                          |                   |
| 94   | Eclairage public                               | 0.00              | 1322  | subventions région       | 40 083.00         |
| 128  | Réhabilitation Presbytère                      | 0.00              | 1323  | subventions département  | 6569.80           |
| 134  | Atelier communal                               | 0.00              | 1341  | Subventions Etat         | 20 413.00         |
| 136  | Logements                                      | 0.00              |       |                          |                   |
| 138  | Sécurisation VC 104                            | 0.00              | 10222 | FCTVA                    | 44 932.11         |
| 139  | Aménagements place Fraternité                  | 71 950.79         | 10226 | Taxe aménagement         | 1 256.43          |
| 141  | Voirie Combe de Pech Estève                    | 6 012.00          | 10251 | Dons et legs             | 1 000.00          |
| 144  | Création site internet                         | 0.00              | 1068  | Excédent fonctionnement  | 32 174.70         |
| 145  | Réfection escalier St-Hilaire                  | 0.00              |       |                          |                   |
| 146  | Etude tableau adoration des bergers            | 3 406.80          |       | TOTAL RECETTES           | 146 429.04        |
| 147  | Dissimulation réseaux St Benoît                | 0.00              |       |                          |                   |
| 148  | Adressage : signalétique                       | 11 999.22         | 28    | Amortissement            | 1 885.00          |
| 149  | Etude traversée du village                     | 320.46            | 001   | Excédent reporté         | 0                 |
| 150  | Cloison et portes salle des fêtes              | 3958.80           |       |                          |                   |
| 151  | Achat vidéoprojecteur + écran                  | 0.00              | 041   | Opérations patrimoniales | 4 320.00          |
| 152  | Dissimulation réseaux Garrigues                | 0.00              |       |                          |                   |
| 153  | Achat chambre froide salle des fêtes           | 9 143.53          |       |                          |                   |
| 154  | Achat terrains place de l'Église Saint-Hilaire | 0.00              |       |                          |                   |
| 155  | Achat auto-laveuse                             | 2 457.93          |       |                          |                   |
| 1641 | Remb. Emprunts                                 | 1 686.04          |       |                          |                   |
| 041  | Opérations patrimoniales                       | 4 320.00          |       |                          |                   |
|      | <b>TOTAL DEPENSES</b>                          | <b>115 255.57</b> |       | <b>TOTAL RECETTES</b>    | <b>152 634.04</b> |

### III. Les données synthétiques du budget

Grézels est une commune de 229 habitants (population totale INSEE au 1<sup>er</sup> janvier 2023) ; au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la population totale était de 257 habitants.

La strate de référence est celle de 0 à 249 habitants.

Le niveau d'endettement de la commune est bas avec 1 686.04€ de remboursement d'emprunt.

Le personnel de la commune est composé de 3 personnes en 2022. Les charges de personnel représentent 44 853.50 € de charges de fonctionnement, soit 22.16 % des dépenses de fonctionnement.

Fait à Grézels, le 14 février 2023

Le maire, Sébastien PEREZ

